

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 4 MARS 2026

OBJET / GAIA : Rampe des Thermes : rétrocession parcelle.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 26 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 28
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 27

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Bertrand Coin, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Procurations : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint expose à l'assemblée qu'Habitat Sud Atlantique a sollicité la Commune pour lui céder la parcelle AW 50, d'une superficie de 8 672 m² située Rampe des Thermes, sur la partie Ouest de la propriété Nivaldia.

La commune est favorable à cette acquisition pour l'euro symbolique, cette parcelle étant située en zone humide et constitue un espace naturel à maintenir en l'état.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe d'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle AW 50 d'une surface de 8 672 m² située rampe des Thermes.

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS
KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

20260304-005

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026



ID : 064-216401604-20260304-20260304_005-DE

VALIDE

que l'ensemble des frais (acte, géomètre...) seront à la charge de Habitat Sud Atlantique.

AUTORISE

M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération ainsi qu'à signer toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza